TRIBUNAUX

BIGAMIE

La cour d'assises vient de juger un nommé Fournier, accusé de bigamie. Poursuivi, il y a quelques mois, pour abus de confiance, il laissait dans la misère une malheureuse anglaise qu'il avait épousée à Londres.

Elisabeth Edwards eut l'idée, pour obtenir quelques secours, de rechercher un fils que Fournier avait dit avoir; elle trouva une femme Fournier qu'elle étonna beaucoup en lui disant qu'elle aussi se croyait le droit de porter ce nom, ayant été épousée en Angleterre par Lucien Fournier, de Saint-Germain-en-Laye.

A la suite de cette découverte, Elisabeth Edwards écrivit à l'accusé une lettre pleine de reproches; cette lettre, saisie au greffe de la prison, mit la justice sur la trace du crime de bigamie et, à la suite d'une instruction, Fournier a été traduit devant le jury.

A l'audience, l'accusé prétend, pour s'excuser, qu'il a été victime d'une surprise, qu'il aurait été en quelque sorte marié sans le savoir.

Les deux femmes sont entendues. La première donne sur l'accusé les renseignements les plus défavorables.

Reconnu coupable, Fournier est condamné à huit années de travaux forcés.

VOYAGEUR SANS BILLET — ESCROQUERIE

Le 25 février dernier, le nommé S... prenait à la gare de Vitré un billet pour Laval et montait avec sa fille, âgée de 10 ans, dans une voiture de 2e classe. Il ne descendit pas à Laval, mais poursuivit jusqu'au Mans. Là, feignant d'avoir manqué le train, il s'adressa au chef de gare, lui disant que sa fille, restée dans le train, avait les deux billets. Il obtint une autorisation écrite de se rendre à Paris sans billet.

Arrivé à Paris par le train suivant, il exhiba l'autorisation du chef de gare du Mans. Mais sa fille n'avait remis qu'un seul billet qui n'était pas pour Paris, mais de Vitré pour Laval; par-dessus le mot « Laval » on avait collé le mot « Paris » qui avait été découpé sur une couverture de livre imprimée sur papier jaune: c'était la couleur des billets de 2e classe. Cette altération du billet était, d'ailleurs, assez mal exécutée.

Le procès-verbal fut transmis à M. le procureur de la République.

Le tribunal a déclaré que ces faits constituaient l'escroquerie, et condamne le prévenu au remboursement de 58 fr. 80 c. représentant le prix du transport non payé; à 25 fr. de dommages-intérêts et à 2 mois de prison; a ordonné, en outre, l'affichage du jugement dans les gares de Paris, Laval et Vitré.

UNE JEUNE FEMME VÊTUE EN HOMME

Une curieuse affaire, et comme il s'en présente rarement, vient d'être jugée par le tribunal de simple police à Marseille.

Une jeune femme, qui a demeuré longtemps à Tunis, était traduite devant le tribunal pour avoir porté sans autorisation des vêtements d'homme dans les rues de Marseille.

Son avocat a produit à l'audience une attestation de médecin, certifiant que, pour « raison de santé » la prévenue ne peut porter des robes.

Le tribunal ne la condamne pas moins à 25 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

Curieux cas de somnambulisme. — La femme J.., âgée de trente ans, séparée de son mari, est sujette, au printemps, à des accès de somnambulisme.

La nuit dernière, se trouvant sous cette influence, cette femme, domiciliée rue de la Félicité, s'habilla et sortit. C'était l'heure où Paris est silencieux.

Après avoir parcouru plusieurs quartiers déserts, elle s'arrête avenue de Saint-Ouen, devant la maison portant le n° 7. Elle sonne; la porte s'ouvre, et malgré l'obscurité qui règne dans l'escalier, monte d'étage en étage. Arrivée au cinquième, elle trouve une clé sur la porte; elle entre et met la clé dans sa poche.

Le logement est occupé par les époux M..., qui dormaient profondément

La somnambule s'approche, se déshabille et se glisse dans le lit à côté de M..., qui, sous une légère pression, cède un peu de place et se rendort.

Le matin à cinq heures, celui-ci s'étant réveillé, resta muet d'étonnement à la vue d'une femme couchée près de lui, et qu'il n'avait jamais vue. Un instant ils se crut le jouet d'un rêve.

— Qu'est-ce que vous faites ici? lui dit-il.

A peine la somnambule a-t-elle repris le sentiment de la réalité, qu'elle regarde M... et sa femme, la bouche béante et avec des yeux écarquillés, promenant ses regards dans le logement :

— Où suis-je? Qui m'a amenée ici? De grâce, ne me faites pas de mal; je vais m'en aller!

M... croyait avoir affaire à une folle. Il se leva et envoya chercher des gardiens de la paix.

Interrogée par le commissaire de police, la femme J... a déclaré qu'elle ne se souvenait de rien. Elle était désespérée. La position qu'elle occupe, d'ailleurs, la mettait à l'abri de tout soupçon. Elle a été relaxée.

Un départ pour le bagne. — Un départ de treize condamnés aux travaux forcés a été effectué, hier à cinq heures, à la prison de la Roquette.

Trois de ces forçats sont condamnés à perpétuité, les dix autres à temps.

Ces individus ont été dirigés sur Toulon, où n'existe plus qu'un dépôt provisoire où les forçats attendent leur envoi à la Guyane française.

On sait le cérémonial du départ de la Roquette.

Après la levée de l'écrou faite au greffe de la prison, le coiffeur de la Roquette coupe les cheveux des condamnés. Ceux-ci passent ensuite la visite corporelle dans l'avant-greffe et sont ensuite revêtus du costume de bagne et ferrés aux pieds et aux mains.

Le trajet de Paris à Toulon s'effectue aujourd'hui dans des wagons spéciaux chauffés en hiver.

La dîme. — On envoie au *Libéral de la Vendée* d'une commune des environs des Sables, l'anecdote suivante :

« Il existe encore un ancien usage, triste et dernier vestige de la dîme, qui veut que chaque année, dans nos campagnes, on donne au curé « un double » de blé, c'est-à-dire le 5e d'un hectolitre.

« Tout récemment, le curé de G... se présente chez un métayer de ses paroissiens, et « selon l'usage antique et solennel », réclame la part de blé que nos cultivateurs lui accordent de leur *propre et unique volonté*; le métayer allait s'exécuter de bonne grâce et donner le double sacramentel, lorsque le curé en voulut deux. « Il fait si cher vivre, aujourd'hui! » Devant cette exigence, on refusa net, et on dit : « Repassez l'année prochaine. »

« Quelques jours se passent et notre quêteur, qui avait fait ses réflexions, médité son Lafontaine et dit avec le malin bonhomme « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », dépêche un exprès, son *farinier* ordinaire, je crois; celui-ci se présente et déclare, au nom de son curé, qu'il se contente d'un seul double. Mais on lui répondit : « Le double a été remis dans le tas : comment le reconnaître? » Textuel.

« Le farinier cherche encore. »

Un cheval enragé. — Un cas de rage sur le cheval vient d'être constaté dans la commune d'Oberbergheim (canton d'Ensisheim) par MM. Reech et Zundel, vétérinaires. Le cheval, malade depuis quatre jours, est mort à la suite des symptômes habituels de cette maladie, essayant de mordre et de frapper quiconque l'approchait, et se mordait soi-même dans les régions du corps.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce cheval a été mordu le 20 mars 1872 par le chien même du propriétaire; ce chien était enragé; la maladie du cheval a donc été latente pendant plus d'un an, et la période de l'incubation du mal a été de cinquante-quatre semaines, ce qui est tout à fait extraordinaire.

Deux pendus. — On lit dans le *Nouvelliste de Rouen :*

« Deux inconnus, un homme et une femme, sont descendus l'autre soir à l'hôtel du Commerce, tenu par M. Harel, place du Vieux-Marché, au Havre, et ont passé la nuit dans une chambre du troisième étage et regardant la rue.

« Le lendemain, vers dix heures, Mme Harel trouve singulier qu'ils ne fussent pas encore descendus, d'autant plus qu'à huit heures du matin on les avait entendus parler.

« La bonne monta, et après avoir frappé sans obtenir une réponse, elle regarda par le trou de la serrure.

« Là elle vit avec horreur l'individu pendu à la fenêtre, la figure déjà livide. Elle redescendit d'un bond et informa ses maîtres de son horrible découverte.

« Fort ému, M. Harel monta à son tour, et, se plaçant sur une chaise, il vit à travers l'imposte le cadavre de l'homme, tel que la bonne l'avait indiqué, mais en même temps il aperçut celui de la femme, pendue au-dessus du lit.

« On alla en toute hâte prévenir la police, et aussitôt l'arrivée du commissaire de police, on ouvrit la porte et l'on pénétra dans la chambre; les deux malheureux avaient cessé de vivre.

« L'individu était pendu à l'espagnolette de la fenêtre, et, afin de ne pas être vu du dehors, il avait fermé les rideaux avec une épingle. Il était en bras de chemise, pieds nus, et n'avait que son pantalon pour tout vêtement.

« La femme était pendue au ciel de lit; elle avait encore ses bas et un jupon.

« Pour accomplir leur sinistre projet, ces infortunés s'étaient servis d'un foulard en soie à fond jaune et à fleurs violettes et rouges. Ce foulard avait été coupé en deux et transformé en corde. Divers indices font supposer que c'est l'homme qui avait fait les nœuds, et que la femme s'est pendue la première.

« Le lit était défait, et l'un des matelas pendait du côté du bord. Il serait à penser que l'homme, après avoir fait les préparatifs du suicide, aura tiré le matelas à lui pour que la mort vint ensemble pour tous les deux, ce qui lui a été très facile, attendu que le lit est peu éloigné de la fenêtre.

« Aucun papier n'a été trouvé en la possession de ces malheureux. Ils s'étaient fait inscrire sous le nom de Millet. Le linge de la femme est marqué F. G., et celui de l'homme M. Le corps de ce malheureux est tatoué à différents endroits.

« On ignore qui ils sont et le mobile qui les a poussés à mettre fin à leurs jours.

« Les deux cadavres ont été transportés à la Morgue. »

Un suicide. — Les journaux de Paris donnent de curieux détails sur le suicide de Mme Joséphine Desmottes, qui s'est empoisonnée dans une chambre de l'hôtel du Nord, rue de Maubeuge :

Originaire de Lille où sa famille occupe une situation honorable, Mlle Joséphine S.... était employée dans un bureau de tabac de cette ville. Sa grande beauté, son éducation, attiraient autour d'elle de nombreux soupirants. En première ligne se trouvait M. Desmottes, un jeune homme plusieurs fois millionnaire et l'un des plus brillants viveurs de la jeunesse lilloise.

Malgré l'opposition de sa famille, M. Desmottes donna son nom à la jolie débitante, qui, à force de grâce, de tact et de dignité, parvint à conquérir une place dans la société de Lille. Malheureusement, au bout de quelque temps de mariage, M. Desmottes prit avec M. Bertrand, actuellement directeur des Variétés, la direction du théâtre de Lille, et bientôt, à tort ou à raison, on parla en ville de liaisons avec plusieurs de ses actrices.

La jeune femme en conçut un violent ressentiment, et lia connaissance avec un jeune homme, M. Ch..., en compagnie duquel elle partit pour la Suisse.

L'amant de Mme Desmottes avait un frère plus âgé que lui qui, après de longs pourparlers, parvint à le ramener à sa famille.

De son côté, M. Desmottes fit prononcer un jugement de séparation de corps contre sa femme à laquelle il servit une pension alimentaire de 3,000 francs.

Libre désormais, la jeune femme renoua à deux ou trois reprises des relations avec son amant, relations brisées chaque fois par le frère de ce dernier, qui, voulant absolument soustraire le jeune Ch..., à l'influence de sa maîtresse, et sachant qu'avec ses goûts luxueux Mme Desmottes ne pouvait se contenter de la pension que lui faisait son mari, finit par subvenir presque entièrement aux dépenses de la jeune femme. Celle-ci fit plusieurs voyages en Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Italie, etc., et enfin acheta, moyennant 10,000 fr., un bureau de tabac rue du Faubourg-Montmartre, 40.

La grande beauté de la marchande ne tarda pas à attirer une énorme clientèle à ce bureau.

Ce retour à son ancienne situation, quoique dans d'autres conditions, ne la rendit pas heureuse. Elle tenta une première fois de se suicider. On la sauva. Elle vendit alors son bureau et repartit pour la Belgique.

Après une longue et douloureuse maladie, dans laquelle elle dut couper ses magnifiques cheveux, Mme Desmottes revint à Paris, il y a cinq jours, et descendit à l'hôtel du Nord, 12, rue de Maubeuge. Avant-hier soir, elle télégraphia au frère du jeune homme auquel elle avait consacré toute sa vie une lettre ainsi conçue:

« Mme Desmottes vient de se suicider. Morte à l'hôtel du Nord, chambre n° 16. »

En même temps elle s'empoisonnait.

Cette malheureuse femme était tellement décidée à mourir qu'au milieu des plus atroces souffrances, elle déclara qu'elle avait avalé de l'arsenic, tandis qu'elle s'était empoisonnée avec de l'iode, empêchant ainsi qu'on lui donnât les contre-poisons capables de la sauver.

A deux heures du matin, après une agonie terrible, elle expira. Elle laisse un enfant de neuf ans.

Le Gérant, MAUZIER.

ANNONCES LÉGALES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

M. BAVOUX
CAFÉ DES DEUX MONDES
Place de l'Hôtel-de-Ville, à St-Etienne
Informe ses clients qu'il a transféré son établissement
COURS SAINT-ANDRÉ
En face les Halles
Restaurant et Salons.
31—1-24

MM. VERDOLLIN ET SÉNÉCLAUZE
BANQUIERS A SAINT-ÉTIENNE
6, *place de l'Hôtel-de-Ville*, 6

Encaissement de coupons. — Ordres de bourses. — Escompte et Recouvrements. — Lettres de crédit sur la France et l'étranger, et notamment sur Vienne, pendant toute la durée de l'exposition.

Ouverture de comptes-courants avec intérêts. 4 0/0
Ouverture de comptes de dépôts:
De 8 jours de vue à 6 mois, intér. 4 0/0
De 6 mois à 1 an, — 4 0/0
De 1 an et au-dessus, — 5 0/0
On souscrit chez eux :
Aux 74,420 Bons des Charentes, rapportant 15 fr. d'intérêt annuel. Jouissance 1er janvier 1872. Remboursables en 12 ans, à partir de 1876, et garantis par les subventions de l'Etat.
S'adresser à leurs bureaux, pour les renseignements. 30—1 8

A VENDRE
1° **Une jolie Propriété** de bon rapport et d'agrément, située à Villarest, près La Fouillouse, à 4 kilomètres de Roanne. — Maison d'habitation et d'exploitation, hangar, caves, pressoir, etc — Contenance : 4 hectares 50 ares, d'un seul ténement, dont moitié en vigne. — Sol excellent. — Toutes facilités pour le paiement.
2° **Une Maison de campagne** avec enclos et pré, située près de Saint-Rambert.
3° **Plusieurs Maisons** à Saint-Etienne et notamment **une Usine** rue Tréfilerie.
4° **Un grand Domaine,** bois de haute futaie et autres, 24,000 arbres environ cubant 8,400 mètres.
5° **Fonds de commerce divers,** entr'autres un **fonds de poëlier-plombier** de premier ordre. — Facilités pour le paiement.
S'adresser à *Auguste BOYER et Ce, rue des Deux-Amis*, 14, *au* 1er. 26—2-3

Pour se retirer des affaires
A VENDRE
Le Café central à Saint-Chamond
S'y adresser.
Bureaux d'omnibus pour Saint-Etienne. 22—4-5

MACHINES A COUDRE
DE TOUS LES SYSTÈMES
BADOR-DANGUIN
17, rue de la République, 17
SAINT-ÉTIENNE
Grandes facilités de paiements.

A louer de suite
VASTE ATELIER propice à toute industrie, munie de deux machines à vapeur, de la force de dix et quinze chevaux, avec chaudières. — Transmission et divers outils.

UN FOUR à chaux **UN FOUR** à brique et tuiles. Terre de première qualité, facile pour le transport.
S'adresser rue du Gazomètre, 3, chez M. Ledin, fondeur. 23—4-13

A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉPART
UN FONDS
D'ÉPICERIE-CHARCUTERIE
Bien achalandé
S'adresser grande rue Saint-Roch, n° 36, à Mme Pouyot. 27—5-10

LIBRAIRIE ANCIENNE
M. CŒUR, petite rue Mi-Carême, 12, fait la relure, vend et achète vieux livres classiques et autres. — Musique, gravures, tableaux.
A VENDRE, *même adresse*,
500 BOCAUX ET CAPSULES DE PHARMACIE

GRAND HOTEL GARNI
A LOUER
TRÈS PRÈS DE L'AVENUE DE LA GARE DU CHEMIN DE FER
A St-BONNET-LE-CHATEAU
S'adresser à M. SOULIER, propriét.

A LOUER DE SUITE
La Brasserie Autrichienne
avec son matériel, cours Fauriel.
S'adresser à M. DUPUY, place de l'Hôtel-de-Ville, 9. 21—4 6

A. BOYER ET Cie
ACHATS ET VENTES
DE
PROPRIÉTÉS
A LA COMMISSION
Maisons et Propriétés à vendre depuis dix jusqu'à cent et cent cinquante mille francs.
S'y adresser pour renseignements.
Achat et vente de vieux métaux.
Rue des Deux-Amis, 14, à Saint-Etienne (Loire).

EN VENTE
Chez M. Constantin, libraire à St Etienne
12, rue de la Comédie,
Procès des Alliances républicaines
DE SAINT-ÉTIENNE, TERRENOIRE ET ROANNE
(Compte-rendu *in extenso*)
Prix : 50 centimes
En vente également à Roanne, Montbrison, Saint-Chamond et Rive-de-Gier.

CATÉCHISME DU CITOYEN
Huitième édition
PRIX : **20** CENTIMES.

ON DEMANDE
DES APPRENTIS DESSINATEURS
Rue Mi-Carême, 9 28 (à c.)

ENGRAIS CHIMIQUE COMPLET
GARANTI SUR ANALYSE
De la maison A. BIOT et Ce, de St-Etienne.
Cet engrais contient, à de hautes proportions, tous les éléments de l'engrais normal (fumier de ferme).
Il se recommande à tous les agriculteurs par sa richesse sous un petit volume, sa facilité de transport, l'économie de main-d'œuvre, les résultats heureux obtenus jusqu'à ce jour.
Il est propre à toutes les cultures : céréales, graines oléagineuses, vignes, prairies naturelles et artificielles, etc.
Son mode d'emploi, très simple du reste, et contenant l'analyse chimique, sera adressé franco à tous ceux qui en feront la demande.
Prix : 35 fr. les 100 kil., franco d'emballage, livré à l'usine, rue du Gazomètre, 1, à Saint-Etienne. R 54

INJECTION VÉGÉTALE
AU CACHOU ET KINO
Contre les écoulements récents ou anciens les plus invétérés et les pertes blanches.
ROB VÉGÉTAL DEPURATIF
à l'extrait de salsepareille composé,
Contre les maladies de la peau, dartres, scrofules, gales dégénérées, abcès, etc.
Dépôts : Chez MM. Brosse, à Saint-Etienne; Chauve, à Montbrison; Gerbay, à Roanne; Tardieu et Nicolas, au Puy, pharmaciens.

PAPIERS PEINTS
Victor DELAYE
5, *rue Traversière*
PRÈS LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE
SAINT-ÉTIENNE

VAILLANT
Couvreur en tous genres, rue de la République, 41

LE VÉRITABLE
ALCOOL DE MENTHE ANGLAISE
SE VEND PARTOUT
On évitera
LES CONTREFAÇONS
en exigeant
le vrai nom : **TOYE aîné & Cie**

Portrait
ET
BIOGRAPHIE
5
centimes.
Dessin de M. A. Maurou
Gravé par Smeeton, Tilly

Librairie de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 2, rue de Valois-Palais-Royal, 2, — et chez tous les Libraires.

MUSÉE NATIONAL

COLLECTION DE PORTRAITS DES PERSONNAGES LES PLUS CÉLÈBRES DE TOUS LES TEMPS ET DE TOUS LES PAYS

Paraîtront successivement — Corneille — Parmentier — Vauban — Latour-d'Auvergne — La Fontaine — l'abbé de l'Epée — Christophe Colomb — Jacquart — Hoche — Jeanne d'Arc — Galilée — James Wath — Bernard de Palissy — Jean Bart — Guillaume-Tell — Francklin — Mirabeau — Washington — Le Dante — Raphaël — Voltaire — Michel-Ange — Turenne — Etienne Marcel — Colbert — Shakespeare — Fénelon — Turgot — Chappe, etc.

Le MUSÉE NATIONAL *paraît les* 1er *et* 15 *de chaque mois depuis le* 1er *janvier* 1873. — *Chaque livraison se compose de quatre Portraits, et est envoyée franco contre* 25 *centimes.*

Les huit premiers sont en vente.

Portrait
ET
BIOGRAPHIE
5
centimes.
Dessin de M. A. Maurou
Gravé par Smeeton, Tilly

PRIME GRATUITE AUX ABONNÉS D'UN AN

Les abonnements d'un an, au **RÉPUBLICAIN DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE,** souscrits et payés avant le 1er mai 1873 donnent droit à l'insertion gratuite dans ce journal, jusqu'à concurrence de 48 fr., d'annonces et de réclames, au prix du tarif.

Saint-Etienne, imprimerie du Républicain de la Loire et de la Haute-Loire, rue de la République, 14.